

de l'Éducation Nationale n° 14 du 13 juillet 1959) au-  
 forçant les collectivités locales à attribuer une indem-  
 nité aux fonctionnaires de l'enseignement technique  
 assurant en sus de leur service normal les cours municipi-  
 -paux.

En la circulaire du 14 novembre 1961 (BO de l'éduca-  
 tion Nationale n° 40 du 20 novembre 1961) fixant  
 à 8,31 NF le taux des heures supplémentaires appli-  
 cable aux professeurs des collèges d'enseignement techni-  
 que à compter du 1er novembre 1961.

En l'avis de la Commission des Finances  
 Déclat

de porter à 8,31 NF à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1962 la  
 rémunération horaire des professeurs du Collège d'enseigne-  
 ment technique de Royan qui assurent les cours profes-  
 sionnels municipaux et dont la liste est la suivante :

Maurin Pierre	PEG. Sciences	14, Rue Phare du Chay à Royan	
Genot Claude	PEG. Sciences	Rue Alsace Lorraine à Royan	
Guillemot Edmond	PEG. Lettres	10, Rue de la Corniche - -	
Prud'homme René	PEG. Lettres	Rue des Barricades - -	
Le Guiff Francis	PETT. Dessin	8, Rue Gambetta - -	
Le Guiff Pierre	" "	8, Rue Gambetta - -	
Saintemarie Maurice	" "	Chemin du Phare - -	
Hivellaz Gilbert	PTA Musique	125, B <sup>de</sup> Gambetta - -	
Queber René	PTA Peinture	113, Rue des Jardes - -	
Frinccau	PTA Menuiserie	8, Rue Th. Garnier - -	
Martin Louis	PTA For	B <sup>de</sup> de la Marine - -	
Chibaud Adrien	PTA Plomberie	B <sup>de</sup> Champlain - -	
Laglain Henri	PTA	35, Rue Souville de force - -	
L'aris Jean	PTA ma Pla	37, B <sup>de</sup> Champlain - -	
Durand Suzanne	Professeur EP	3, B <sup>de</sup> Louis XIII - -	

app. le 53  
620

dit que le règlement de ces indemnités sera  
 effectué sur les crédits ouverts à ce sujet au budget  
 communal de 1962 (ch. XX article 8)

Approuvé à l'unanimité

II - Rappel sur traitements pour certains  
 fonctionnaires communaux.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'un certain nombre de fonctionnaires  
 communaux peuvent prétendre à un rattachement de leur